

Conditions Générales du studio ALTITUDE POLE STUDIO géré par Perrine POENCIN dispense des cours, aux particuliers et aux groupes, dans les activités suivantes : pole dance, équilibres, pole ados, pole flow. Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et les obligations de chaque partie, élèves pratiquants et établissement. Tout client du studio ALTITUDE POLE STUDIO est tenu d'avoir lu ces conditions et d'en avoir accepté le contenu et les modalités. En contrepartie le studio ALTITUDE POLE STUDIO s'engage à fournir les prestations conformes à ce qui est annoncé sur son site internet ainsi que les conditions générales notifiées ci-dessous.

ARTICLE 1 : LES PRESTATIONS

Les prestations proposées par le studio Altitude Pole Studio sont celles définies sur cette présente fiche d'information. Les événements workshops, stages, seront annoncés par communication sur le site internet et sur la page Facebook. Le studio Altitude Pole Studio se réserve le droit d'annuler un cours si celui-ci n'a pas un nombre minimum de 3 personnes réservées. Pour les événements, workshops, stages, le studio Altitude Pole Studio se réserve le droit de déplacer la date prévue si le nombre de participants n'est pas conforme à la demande de l'intervenant. Le nombre de places étant limitées, il est indispensable de faire une réservation en ligne sur le site après avoir créé son profil. Les cours devront être annulés 10h00 avant le cours, au-delà ils seront décomptés.

ARTICLE 2 : TARIFS ET VALIDITÉ

Les tarifs appliqués sont ceux qui apparaissent sur la fiche d'information et le site internet. Les tarifs pourront être modifiés à la hausse pendant l'année en cours. Ils pourront à l'inverse être modifiés à la baisse pour des actions promotionnelles. Ces modifications tarifaires à la hausse ou à la baisse n'impacteront en aucun cas les clients ayant déjà une carte en cours. La validation du contrat sera opérationnelle dès le paiement total du montant de l'abonnement, de la carte ou de l'événement. Le paiement pourra s'effectuer en une fois ou en plusieurs fois suivant les propositions établies. Attention tout non-règlement dans les temps d'un événement type stage ou workshop, autorisera le studio Altitude Pole Studio à utiliser la place pour une autre personne. Les cours particuliers, quelque soit la discipline choisie, seront réservés uniquement par e-mail à : altitudepolestudio@gmail.com et seront réglés sur place. Les modes de paiement acceptés sont : espèce, chèque ou virement. Toutes les cartes sont nominatives et ne peuvent être échangées.

ARTICLE 3 : CRÉATION DU COMPTE DE RÉSERVATION

Avant d'utiliser le système de réservation en ligne, vous devez remplir le formulaire. L'utilisateur disposera d'un compte personnel avec mot de passe et identifiant, lui permettant de réserver ses cours en ligne. En ce qui concerne le premier cours d'essai, vous devrez prendre rendez-vous directement par e-mail à altitudepolestudio@gmail.com. Votre inscription sera effective après création de votre compte et à réception de votre paiement.

AUCUN ACCES AU SYSTEME DE RESERVATION NE SERA POSSIBLE SANS LE RESPECT DE CETTE PROCEDURE.

ARTICLE 4 : ANNULATION DE COURS

En raison du nombre limité des places, l'annulation d'un cours doit s'effectuer 10h00 avant le cours. Une absence à un cours réservé sera décomptée de la carte. Une absence ayant un justificatif valable (problèmes professionnels (avec justificatif), problème de santé avec certificat médical) devra être remis dans les 24h00. Après vérification des justificatifs le cours sera re-crédité sur la carte du client. Si le cours est annulé par le studio il le sera 24h00 avant, aucun cours ne sera comptabilisé et les clients seront informés par e-mail de l'annulation de ce cours. Le studio Altitude se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre de pratiquants est inférieur à 3 personnes. Tout pratiquant arrivant sans réservation prend le risque d'être refusé pour raison d'indisponibilité de places. Pour une organisation optimale il est obligatoire de s'inscrire et de se réserver via le système de réservation.

ARTICLE 5 : RÉTRACTATION / RÉSILIATION / REMBOURSEMENT

En application des dispositions du Code de la Consommation, l'Acheteur, qui a la qualité de consommateur, dispose d'un droit de rétractation de 7 jours francs à partir de la date du contrat, il doit se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception après l'achat d'une prestation, (carte de cours, stages, événements workshops) dans la limite où il n'a pas commencé à utiliser cette prestation. Il pourra en demander le remboursement seulement dans cette configuration. Tout achat de prestations, cartes, stages, ne pourra être résilié une fois les activités commencées. Cependant quelques cas exceptionnels seront acceptés et étudiés : grossesse, accident corporel grave, problèmes médicaux, mutation professionnelle non prévue. La demande de suspension du contrat, sera adressée par courrier postal en AR, accompagnée de tous les justificatifs nécessaires à cette demande. Aucun mail ne sera recevable dans ce cas précis. Le remboursement ou la suspension du contrat sera validé après étude du dossier par le service contentieux. Tout mois entamé est dû. En cas de défaut de paiement de la part du client ou de rejet de paiement, le studio Altitude se verra dans l'obligation d'adresser un courrier postal en AR de mise en demeure de paiement, il sera exigé dans les 15 jours suivant l'envoi du courrier, si au bout de ces 15 jours aucune régularisation n'est effectuée, le studio Altitude s'autorise à résilier le dit contrat.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DE PLANNING ET CHANGEMENT DE PROFESSEUR

Le studio Altitude se donne le droit de modifier le planning pour des raisons commerciales, de fréquentation, d'adaptabilité, pour intégrer de nouveaux cours au planning. Un professeur est susceptible de remplacer un autre professeur absent lors de vacances ou pour toutes autres raisons, le studio Altitude s'autorise à appliquer ces changements afin que les cours soient assurés dans le respect du planning. Ces changements ne peuvent en aucun cas être un motif de résiliation d'un contrat et de remboursement.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

Le studio Altitude est responsable de la bonne organisation et de la bonne gestion des cours proposés. Il est responsable du bon état de fonctionnement de son matériel. En aucune manière le studio Altitude n'est responsable des dommages corporels liés aux activités (chutes, allergies, faux mouvements), le professeur est le seul habilité à enseigner et à indiquer les consignes concernant les normes de sécurité. Le pratiquant s'engage et reconnaît être conscient et avoir été mis en garde des risques liés aux disciplines proposées. Afin d'éviter et de prévenir les risques de blessures, le pratiquant doit respecter les horaires des cours afin de profiter de l'échauffement impératif pour ces disciplines sportives. Il s'engage à respecter les règles de sécurité liées à l'activité, à suivre et à appliquer scrupuleusement les consignes du professeur. Le studio Altitude préconise le travail à deux en « Binôme » pour certaines disciplines afin de pouvoir se parer mutuellement. Le pratiquant devra présenter un certificat médical stipulant son aptitude à pouvoir pratiquer une ou toutes les disciplines proposées par le studio Altitude. Toute pathologie non invalidante connue du pratiquant devra être inscrite. Une décharge de responsabilité mise à disposition devra être datée, signée et remise au responsable légal du studio Altitude. Les bijoux doivent être retirés, pour la sécurité de l'élève et d'autre part pour le maintien en bon état du matériel. Aucune crème lait ou huile sur le corps pour les cours de pole n'est autorisée. La tenue sera adaptée au cours choisi, chaque pratiquant sera en possession d'une serviette personnelle. Les chaussures de ville seront laissées à l'entrée afin de respecter les mesures d'hygiène. Le pratiquant se présentera 10 minutes avant le début du cours pour prendre le temps de se préparer. Si le pratiquant à plus de 10 minutes de retard le professeur s'autorise à ne pas l'accepter afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance. Toute absence sera décomptée et aucun remboursement total ou partiel ne sera effectué. Il est demandé aux parents d'enfants prenant des cours au studio Altitude de s'engager à les accompagner pour les cours et à les récupérer à la fin des cours. Une décharge de responsabilité sera demandée aux parents des enfants entre 8 ans et 17 ans. En cas d'urgence le professeur présent est habilité à appliqué les soins de première urgence et à faire transférer par les pompiers l'enfant dans l'établissement compétent le plus proche. Le studio Altitude n'est pas responsable des affaires oubliées, il est recommandé de ne pas avoir d'objet de grande valeur sur vous, l'établissement décline toute responsabilité en cas de vol.

ARTICLE 8 : DÉGRADATION DU MATÉRIEL ET DES LOCAUX

Le pratiquant engage sa responsabilité s'il dégrade les locaux ou le matériel mis à sa disposition, il se verra imputé un dédommagement suivant le degré de dégradation. Tout acte de malveillance, de non respect du règlement intérieur, toute attitude incorrecte, violente, injurieuse à l'encontre du professeur ou des autres pratiquants, pourra entraîner une exclusion immédiate. Lors d'une l'exclusion définitive aucun remboursement du mois en cours ne pourra être exigé.

ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITÉ ET DROIT A L'IMAGE

Le studio Altitude s'engage à ne communiquer aucune information personnelle et privée concernant ses pratiquants sauf si une l'autorisation de droit à l'image à été, lue, acceptée, datée et signée. En contre partie les pratiquants s'engagent à ne divulguer aucune information concernant l'espace sportif et son organisation. Le pratiquant voulant utiliser un appareil photo devra impérativement en avoir l'autorisation du professeur présent et des autres pratiquants. Rappel : le droit d'une personne sur son image est protégé en tant qu'attribut de sa personnalité. Toute personne, peut s'opposer à l'utilisation de son image sans son autorisation. En cas de non respect de ce principe, la personne peut obtenir réparation du préjudice subi auprès des tribunaux.

ARTICLE 10 : MOYENS DE PAIEMENTS ACCEPTÉS

Paiement par chèques en une fois ou plus suivant les conditions établies dans le contrat
Paiement en espèce pour la somme totale de la carte ou de la prestation achetée avec échange de reçu.
Paiement par virement sous conditions établies dans le contrat.
Tout incident de paiement est passible de règlement d'intérêts de retard.
Une indemnité forfaitaire de 60€ pour recouvrement sera imputée à tout incident de paiement par le contentieux. Aucun remboursement possible.

ARTICLE 11 : COVID19

- Gel hydro-alcoolique obligatoire dès l'entrée dans la salle
- Désinfection des tapis et des barres après chaque utilisation
- Si vous toussiez, avec de la fièvre, ou êtes malade, la direction peut vous interdire l'accès au studio Altitude.

Ces règles sont à respecter obligatoirement pour vous protéger, et protéger les autres usagers.

Tout inscription entraîne l'acceptation des conditions générales du studio Altitude.